



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le mercredi 5 septembre 2018 à 19 h. La séance est présidée par son honneur la mairesse M^{me} Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et messieurs les conseillers Gaétan Desmarais et Pierre Venne.

Le conseiller Michel Picard est absent.

La secrétaire-trésorière, M^{me} Marie-Claude Parent, est aussi présente.

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par l'article 153 du code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum;
 - 02- Ouverture de l'assemblée;
 - 03- Adoption de l'ordre du jour;
 - 04- Demande de prêt d'une salle – Le Comptoir vestimentaire (8 septembre 2018);
 - 05- Demande pour tenir un événement motocross - Grégoire Sport (8 septembre 2018);
 - 06- Pavillon de loisirs – Résultat d'ouverture des soumissions et octroi du contrat;
 - 07- Période de questions;
 - 08- Levée de l'assemblée.
-

01. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la mairesse, l'assemblée peut se tenir.

02- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 heures.

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-09-256

Il est proposé par M. Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

04- Demande de prêt d'une salle – Le Comptoir vestimentaire (8 septembre 2018)

ATTENDU la demande de M^{me} Monique Lagacé, administratrice du conseil d'administration du Comptoir vestimentaire de Notre-Dame-de-Lourdes, à l'effet d'emprunter une salle à l'hôtel de ville le samedi 8 septembre, de 8 h 30 à midi, afin de tenir une rencontre d'équipe de bénévoles;

EN CONSÉQUENCE,

2018-09-257

Il est proposé par M^{me} Mélanie Laplante
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que la Municipalité accepte, exceptionnellement, de prêter la petite salle municipale de façon gratuite au Comptoir vestimentaire le samedi 8 septembre prochain, de 8 h 30 à midi, pour la tenue d'une réunion d'équipe d'une quinzaine de bénévoles (rencontre générale).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

05- Demande pour tenir un événement motocross - Grégoire Sport (8 septembre 2018)

ATTENDU la demande de Grégoire Sport, représentée par M^{me} Steffanie Grégoire, pour la tenue d'un événement de motocross le 8 septembre prochain;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement n° 06-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, nul ne peut tenir une assemblée, un spectacle ou une exhibition à l'extérieur d'un bâtiment sans avoir obtenu au préalable une autorisation par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-09-258

Il est proposé par M. Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la tenue de l'événement motocross sur le terrain situé entre le 2061 et le 2087 à 2093, boulevard Barrette (route 131), le 8 septembre 2018, entre 10 h et 15 h.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

06- Pavillon de loisirs – Résultat d'ouverture des soumissions et octroi du contrat

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été fait afin d'obtenir des soumissions pour le pavillon des loisirs à Notre-Dame-de-Lourdes, dossier NDL008;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions tenue le jeudi 23 août 2018 à 11 h, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conforme	Montants (taxes incluses)
Constructions Venne & fils ltée	oui	263 262,63 \$
Entreprise Baillargeon et Coulombe	oui	264 413,76 \$
Les Construction Marc Beaulieu et fils	oui	270 148,14 \$
Les Constructions Julien Dalpé	oui	272 164,22 \$
Construction Denis et Ghyslaine Gagnon	oui	290 500,00 \$
Les Entreprises Philippe Denis	oui	298 518,79 \$

ATTENDU QU'à la demande de la Municipalité, Constructions Venne & fils a émis l'avenant de modification Crédit Divers n° AV-1, au montant de 24 270,00 \$, plus les taxes applicables, pour modifier le matériel compris dans sa soumission;

EN CONSÉQUENCE,

2018-09-259

Il est proposé par M^{me} Mélanie Laplante
Et résolu :

1. D'accorder le contrat de construction du pavillon des loisirs à Notre-Dame-de-Lourdes au soumissionnaire ayant déposé la soumission conforme la plus basse, soit à Construction Venne et fils, au montant 263 262,63 \$, taxes incluses, le tout, tel que recommandé par M^{me} Louise Roy, architecte;
2. D'accepter l'avenant de modification Crédit Divers n° AV-1 soumis par Constructions Venne & fils ltée, au montant de 24 270,00 \$, plus les taxes applicables, établissant le montant de son contrat final à 204 703,80 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

07- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

08- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

2018-09-260

Il est proposé par M^{me} Marthe Blanchette

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 h 20.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M^{me} Céline Geoffroy
Mairesse

M^{me} Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière